

DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS ET UNE FISCALITÉ MAINTENUE

Le 20 décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif pour l'année 2019, qui réaffirme l'attachement de la majorité à la qualité de services offerts aux Clodoaldiens en dépit du désengagement constant de l'État.

3 QUESTIONS À ERIC SEYNAVE

Sur quel arrière-plan national se détache ce budget 2019 ?

Nous avons bâti ce budget dans un contexte national extrêmement difficile : les événements récents et les modifications annoncées du Projet de loi de finances doivent nous inciter à la plus grande prudence en matière financière. En effet, les montants des dotations de l'État et des péréquations* ne sont pas encore connus à ce jour. Par ailleurs, nous attendons les résultats de la réforme territoriale qui devaient être annoncés à l'automne dernier... Nous avons travaillé sur l'hypothèse d'un maintien des cinq strates actuelles (depuis l'ajout du territoire et de la métropole par la loi NOTRe d'août 2015), en espérant bien sûr voir cette structure allégée ! Enfin, la suppression de la taxe d'habitation entre dans sa deuxième phase : en 2018, 3500 foyers (soit 25 % des foyers clodoaldiens) ont été concernés pour un montant de 664 000 €, soit environ 2 M€ à la fin du processus qui durera 3 ans. Ces sommes seront compensées par l'État sous forme de dégrèvement.

Quels sont les objectifs de ce budget ?

Comme les années précédentes, nous voulons maintenir la qualité des services aux Clodoaldiens tout en poursuivant les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et ce sans avoir recours à des hausses d'impôts.

Nous programmons bien sûr les opérations nécessaires de rénovation des équipements publics, comme les écoles (Val d'or),

les équipements sportifs (stade Martine-Taconi), la voirie et les espaces verts.

À plus long terme, nous assurons le financement des grands projets (marché des Avelines et réaménagement du secteur de la Source), grâce à notre politique de cessions/acquisitions décidée suite à la Concertation de la population en 2016. Malgré les contraintes imposées par l'État, le fil conducteur de ce budget reste une double ambition : au quotidien, le maintien de la qualité de vie des Clodoaldiens, et à plus long terme, le développement harmonieux de notre ville.

Que faut-il retenir de ce budget ?

Pour la quatrième année consécutive, les taux de la fiscalité locale resteront identiques. Nous maintenons ce choix malgré l'impact des péréquations dont nous espérons la stabilisation au niveau de 2018, soit 6,4 M€ (à comparer au 1,7 M€ prélevé en 2014...). En revanche, comme chaque année, les bases d'imposition seront revalorisées par l'État au rythme de l'inflation. Cette année, vous noterez une légère augmentation de la masse salariale, due à des recrutements indispensables dans les secteurs de la sécurité (renforcement de la police municipale) et de la petite enfance (deux nouveaux établissements gérés en régie). Les subventions aux associations restent stables, grâce aux efforts de gestion de ces dernières.

Enfin, la Ville a signé avec le Conseil départemental un contrat de développement qui

va contribuer à financer des investissements sur les équipements culturels et sportifs (3 Pierrots, stade Martine-Taconi). Nous bénéficions également de subventions d'équipement de la Métropole du Grand Paris pour l'achat de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge. Cette année encore la devise budgétaire de Saint-Cloud devra donc être : « faire plus avec moins » ! C'est ce principe qui guide l'action de vos élus et des services municipaux. ■

* Prélèvements réalisés par l'État (FSRIF - FPIC) au titre de la solidarité entre les collectivités territoriales.

[RÉUNION PUBLIQUE]

Vous souhaitez en savoir plus sur le budget ? Venez en discuter avec le maire et les élus.

Présentation du budget 2019 lors d'une réunion publique le jeudi 17 janvier à 20 h au Carré. 3 bis, rue d'Orléans.

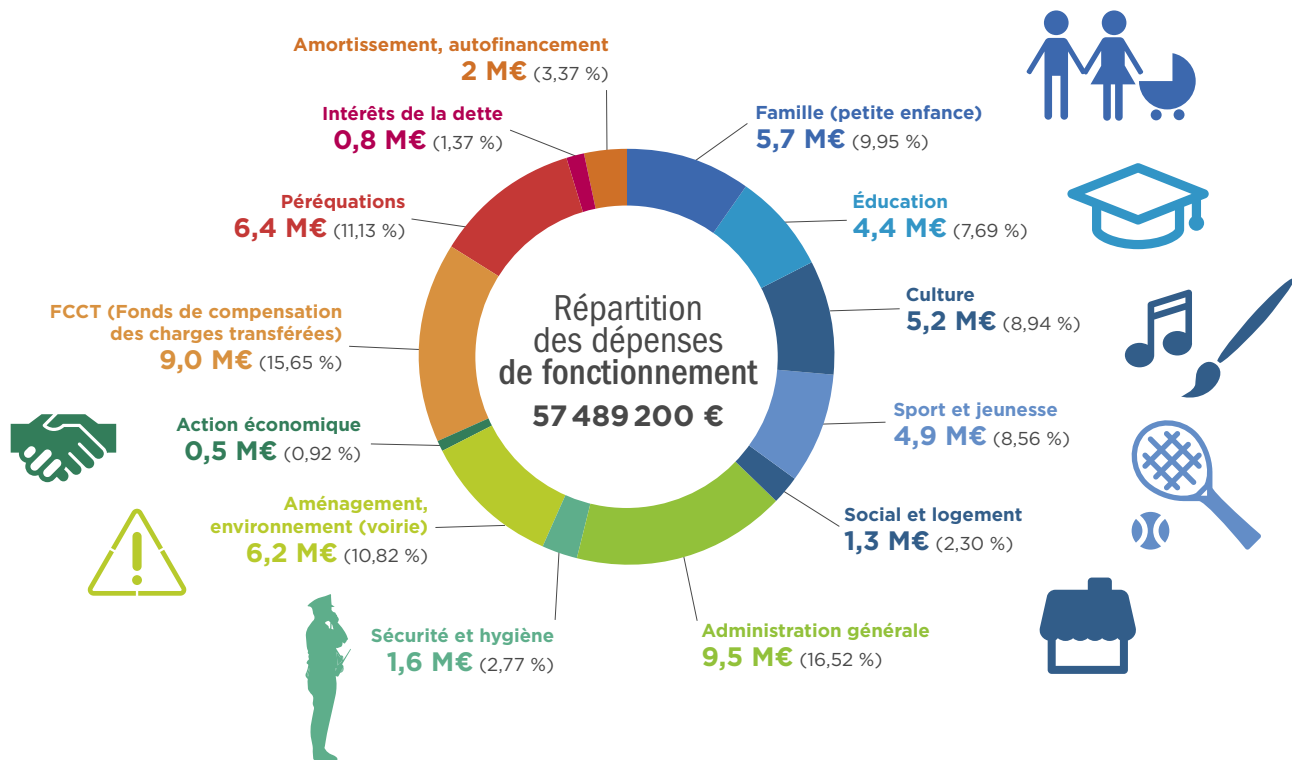
[REPÈRE]



Eric Seynave

Maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



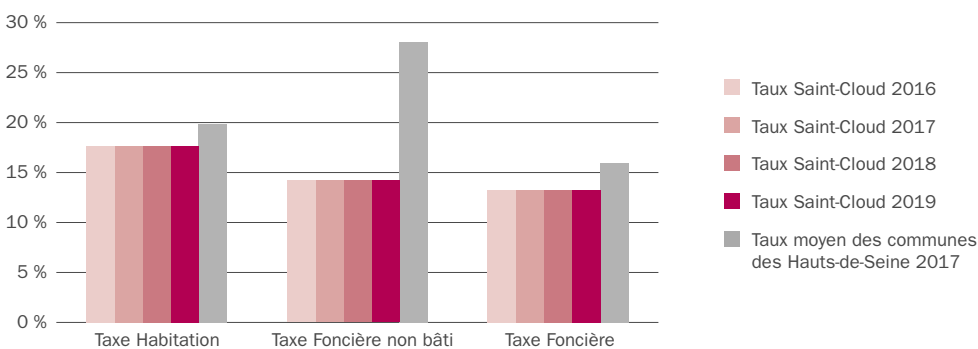
STABILITÉ DES IMPÔTS LOCAUX

Pour la quatrième année consécutive, la majorité municipale a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux.

- Taxe foncière : **13,26 %**.
- Taxe foncière non bâti : **14,22 %**.
- Taxe d'habitation : **17,67 %** (suppression progressive de la taxe d'habitation compensée par l'État : 664 k€ en 2018).

La totalité de la fiscalité des ménages est maintenant perçue par les communes ; ainsi les anciens taux communaux et départementaux sont additionnés pour produire le taux communal.

Les bases d'imposition seront augmentées du taux d'inflation décidé par l'État (1,7 % environ).



AUGMENTATION MAÎTRISÉE DES CHARGES DE PERSONNEL

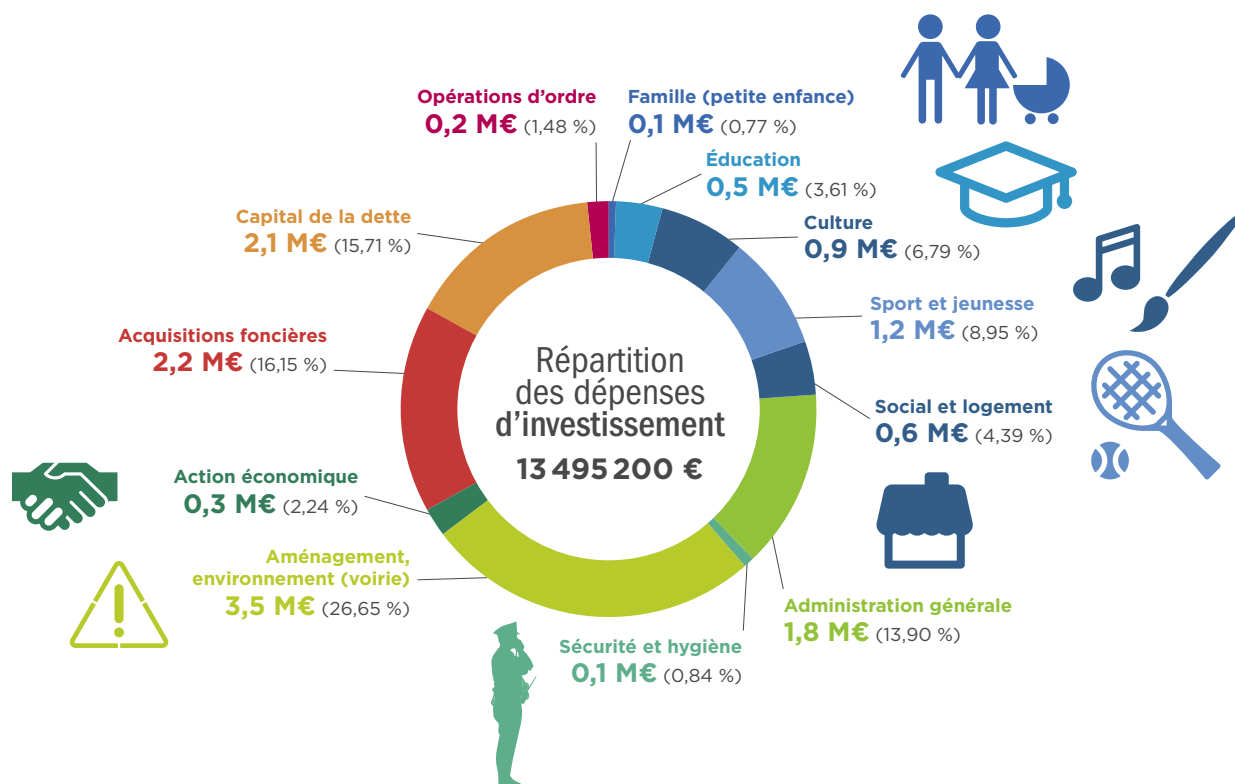
Malgré les mesures de rationalisation des effectifs prises depuis 2015, la masse salariale augmente de 2,5 % en 2019. Ceci s'explique par les créations nécessaires de postes dans différents domaines :

- **la sécurité** : augmentation des effectifs de la police municipale avec extension de ses horaires,
- **la petite enfance** : recrutements pour les crèches Boucle d'or et le Manège enchanté.

STABILITÉ DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2 731 514 € sont versés aux 70 associations qui sollicitent le soutien financier de la Ville.

DES INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR



LES ACQUISITIONS FONCIÈRES (2 180 000 €)

- Achat du dernier bien du 42-46, boulevard de la République dans le cadre du projet de réhabilitation du marché des Avelines (705 000 €).
- Acquisitions de parkings destinés à être cédés à l'institut Curie (100 000 €) et d'une parcelle sur la promenade de l'hippodrome, actuellement propriété du Département (25 000 €).
- Acquisitions foncières échelonnées : immeuble du 5 bis, rue d'Orléans (cinquième échéance : 585 000 €) et parcelles du secteur de la Source (deuxième échéance : 765 000 €).

LES CESSIONS FONCIÈRES (2 690 000 €)

- Les cessions 2019 (1 450 000 €) :
 - centre de vacances de Saint-Brévin,
 - pavillon du 10, rue Romand,
 - parkings des Bureaux de la Colline, cédés à l'institut Curie.
- Les cessions échelonnées (1 240 000 €) :
 - premier versement sur le bail emphytéotique du 38-40, boulevard de la République,
 - premier versement sur les pavillons de la Villa Jean Chièze,
 - cession échelonnée du bail commercial du 17, rue de l'Église.

LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élèvera à 31 977 582,11 €, soit 1 067 € par habitant (moyenne des villes des Hauts-de-Seine : 1 446 € au 31 décembre 2017).

Afin de faire face aux dépenses d'investissement, la Ville inscrit 7 347 200 € d'emprunt. L'inscription ne valant pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement.

Grâce aux résultats de l'exercice 2018, la Ville se désendette cette année de plus d'1 million d'€ (pour mémoire l'encours du 1^{er} janvier 2018 s'élevait à 33 051 583,76 €).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Travaux dans les bâtiments publics (4,3 M€), dont :

- Maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du marché des Avelines (1,2 M€).
- Rénovations diverses dans les écoles (350 000 €, dont rénovation des cages d'escalier, de la circulation et des préaux de l'école élémentaire du Val d'or : 200 000 €).
- Travaux de chauffage aux 3 Pierrots (315 000 €) et au gymnase des Tourneroches (341 000 €).
- Suite de la restauration du chœur de l'église Saint-Clodoald : restauration des peintures (398 000 €).
- Création de locaux d'archives dans les Bureaux de la Colline, en coordination avec la direction départementale des archives (250 000 €)...

Travaux sur l'espace public (1,7 M€), dont :

- Réaménagements complets de voirie (263 000 €).
- Poursuite de la réfection de l'éclairage public dans différents quartiers (350 000 €).

Poursuite de la rénovation progressive des squares (178 000 €).

- Rénovation d'une partie des allées du jardin des Tourneroches et remplacement des clôtures en mauvais état.
- Place de l'Église : rénovation des parements des jardinières.
- Square de la Marelle et jardin de l'Avre : rénovation des aires de jeux.
- Jardin de l'Avre : réaménagement du terrain de football.
- Autres opérations d'embellissement : jardin des Avelines, square Saint-Exupéry, abords de la crèche les P'tits loups, escalier de la rue de Longchamp...

Mise en synthétique du stade Martine-Tacconi, reprise de l'éclairage et rénovation de la tribune (500 000 €).

- 1 Chœur de l'église Saint-Clodoald.
- 2 École du Val d'or.
- 3 Les 3 Pierrots.
- 4 Stade Martine-Tacconi.
- 5 Marché des Avelines.



2018 : DES SUBVENTIONS DE LA RÉGION ET DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Le Conseil régional d'Île-de-France a accordé à la Ville plusieurs subventions en 2018 :

- 160 954 € pour la restauration de l'église Saint-Clodoald : clos-couvert du chœur, décors peints et nouvel éclairage, au titre du dispositif « soutien à la restauration du patrimoine immobilier inscrit Monuments historiques »,
- 127 980,79 € pour la création de courts de tennis couverts et de locaux associatifs dans l'enceinte sportive des Coteaux,
- 5 568 € pour l'achat d'un véhicule pour la police municipale (dispositif « soutien à l'équipement des forces de sécurité »).



Les aides apportées par la Métropole du Grand Paris :

- 9 148 € pour l'achat de six bornes de recharge pour véhicules électriques qui seront déployées sur l'ensemble du territoire de la ville et mises à la disposition des Clodoaldiens,
- 2 600 € pour l'achat de deux véhicules électriques municipaux, ce qui a permis de porter la flotte automobile électrique à cinq véhicules.

